



Arrêté 2017-23 relatif à la constitution de la commission de recrutement du poste de PRAG PRCE lettre modernes ouvert au CUFR au titre de l'année 2017

Le directeur du Centre Universitaire de Mayotte

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du CUFR de Mayotte ;
- Vu la circulaire MENESR n° 2016-095 du 28 juin 2016 relative à l'emploi et à la procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur, des enseignants du second degré ;
- Vu l'avis du conseil d'administration statuant en formation restreinte, en date du 25 avril 2017 ;

ARRETE

Article 1

Est constituée une commission pour le recrutement au poste de PRAG PRCE lettres modernes, ouvert au 1^{er} septembre 2017.

Article 2

La commission est composée de 3 membres :

- Aurélien SIRI, directeur du CUFR, président de la commission
- Esméralda LONGPEEE, MCF en géographie, responsable du département Lettres et sciences humaines
- Patrick MATHIEU, MCF stagiaire en littérature

Article 3

L'examen des dossiers de candidature est fixé au vendredi 12 mai 2017.

Les auditions se dérouleront au Centre universitaire de Mayotte le vendredi 2 juin 2017.

Les entretiens des candidats résidant hors Mayotte se dérouleront par visioconférence.

Fait à Dombéni, le vendredi 28 avril 2017

Le directeur,
Aurélien SIRI

Délais et voies de recours au verso

